

Accueil des réfugiés ukrainiens

Passer à une véritable intégration

Dès les premières heures de la guerre en Ukraine, la Ville de Fos-sur-Mer et ses habitants ont répondu à l'urgence humanitaire en déployant un faisceau d'actions complémentaires :

- Octroi d'une subvention de 30 000 € à travers Cités Unies;
- Mise en place de différentes collectes de produits et équipements acheminés à la frontière polono-ukrainienne grâce à la collaboration du Rotary ;
- Accompagnement administratif pour les foyers fosséens souhaitant accueillir des réfugiés ;
- Aide de 100€/mois et par réfugié pour les familles d'accueil et 100€ pour chaque réfugié le temps d'obtention de l'aide d'État;
- Accueil de deux cellules familiales dans un logement meublé géré par l'association ADAMAL ;
- Ouverture d'un accueil collectif de 24 places au Domaine de la Mériquette, le 10 mai 2022. L'équipement, puis la gestion du centre d'accueil ont impliqué des engagements importants et constants de la Ville qui sur la durée a prouvé son attachement aux valeurs d'humanisme :
- Fourniture d'équipement (mobilier, linge de maison, vaisselle, électroménager et objets du quotidien) ;
- Livraison quotidienne des repas par la restauration collective ;
- Recrutement d'un coordonnateur du centre pour un accompagnement individualisé ;
- Travail du CCAS, en étroite collaboration avec les services de l'État et les opérateurs associatifs désignés.

Aujourd'hui, en concertation avec les services de l'État et les professionnels associés, la décision est prise de fermer le centre de Fos à partir du 30 juin, afin d'orienter les personnes accueillies vers une véritable intégration, nécessaire face à un conflit qui perdure depuis plus de 16 mois.

Aucune personne ne sera laissée sans solution d'hébergement ni avec la contrainte de retourner en Ukraine.

Ce travail de fond mené par les professionnels vise à offrir la chance d'un retour à une vie normale pour ces réfugiés que la France et notamment Fos-sur-Mer ont accueillis à bras ouvert.

Les solutions envisagés sont de trois ordres :

- Mesures dites de "desserrement" construites avec les réfugiés dans des secteurs moins tendus en matière de logement ;
- Mesures d'intermédiation locative sur un périmètre géographique très proche de Fos-sur-Mer à destination des salariés par l'intermédiaire de l'association Adamal ;
- Mesure spécifique pour la réfugiée statuaire ukrainienne dans le cadre du dispositif AGIR de l'opérateur Envergure.

La Ville de Fos-sur-Mer remercie les citoyens pour leur mobilisation immédiate, spontanée et constante, les entreprises qui se sont associées à l'équipement du centre, le Rotary, les associations partenaires et les services de la Sous-Préfecture.

Merci également aux agents de la Ville, du CCAS et au coordinateur du centre qui ont permis à cette structure d'accueil d'atteindre ses objectifs d'accueil d'urgence et de plateforme d'intégration.